L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DU CONSEIL GENERAL—NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 18 JANVIER 1848.

Imprimée et publié par
MAGNE & WEISSE.
No 81, rue le Chartres, et No. 13, rue du Camp
NOUVELLE-ORLEANS :
MARDI MATIN, 18 JANVIER 1848.

La séance de la session législative qui a eu lieu hier, a été marquée par un incident qui a donné une physionomie tout à fait animée à la maison d'Etat. Un certain nombre de représentants whigs, et notamment la délégation de St. Landry n'étant pas arrivés, à l'heure fixée pour la séance, les démocrates se trouvaient en majorité, et voulaient à toute force procéder à l'organisation immédiate de la chambre, dans l'espoir sans doute d'imposer à ce corps un certain nombre de fonctionnaires de leur opinion. Les membres whigs, après avoir essayé probablement d'arriver à quelque compromis par ménagement et des intrigues, et comprenant fort bien qu'ils n'avaient aucune concession à attendre, prirent le parti de se retirer afin que la chambre ne pût pas se trouver en nombre au moment de l'entrer en séance. C'est en effet ce qui arriva, ainsi qu'on le verra par le rapport que nous donnons plus loin.

Quelques locofocos se montraient fort indignés de la conduite des whigs à les entendre, c'était une indignité, une immoralité flagrante. Le cierge de ces messieurs se rongeait : on leur avait une fois par hasard une manœuvre dont ils ne sont jamais fait la cette. "Quel crime

Il est vrai que l'acte des représentants whigs est en parfaitement dans les lois ordinaires de la stratégie parlementaire. Nous aimons à n'en pas s'en compromettre le gain de cause le succès de la cause, ou on refuse d'abandonner à nos adversaires l'avantage que leur donnait une circonstance purement accidentelle, ou ont appartenu bien fait de ne point se livrer pieds et poings liés à la merci de messieurs les Locofocos, et de ne se gêner en aucune façon pour profiter de leur nombre. L'exemple, donné par ceux-ci a dû leur paraître un titre suffisante excuse que l'on pût se trouver de la même façon d'agir des whigs en cette circonstance, et l'obligation de certaines personnes pour ainsi dire impérieuse de ne point avoir un échouer le pied d'enlever par la force l'exercice des droits de la chambre.

LÉGISLATURE DE LA LOUISIANE.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Lundi, 17 janvier 1848.

A midi, les membres de la Chambre des représentants se rendent à leurs places. On aperçoit seulement M. J. de St. Stark, représentant de Pointe-Coupée. L'appel nominal constate la présence de 42 membres; huit vont manquent pour former le quorum indispensable. M. Drew se rend à l'ouverture et siège à l'extrémité de la salle. Un instant après, on procède de nouveau à l'appel nominal, et l'on aperçoit que quatre membres sont présents.

M. Regan est assis de parler, mais il est appelé à se rendre.

M. Caldwell demande alors que tous les membres soient sommés de se rendre à leurs places. Que tout le monde en entende, et immédiatement nous organise.

L'orateur répond que M. Lanier répond que les membres ont un siège pour obéir au vœu de la constitution, qui fixe le jour de la convention au troisième lundi de janvier. Si plusieurs membres de s'abstenir et de rompre le quorum, ce n'est pas une raison pour que la majorité ne reste pas à son poste, comme l'exige la constitution actuelle.

Après quelques moments d'attente, M. Regan réclame une troisième fois l'appel nominal, qui ne nomme que trois comme l'absence de la majorité.

M. Regan s'élève alors contre cette opiniâtreté de certains membres à se tenir à l'écart. Il ne comprend pourquoi ils agissent d'une façon aussi extraordinaire. Il est du devoir de la législature de s'organiser aujourd'hui même, et c'est ordinairement à midi que l'on procède à cet acte préparatoire.

Il ajoute, continue M. Regan, depuis trois heures, et je désire que mes commentaires le soient aussi. Nous avons à peine le temps d'accomplir ce important travail qui nous est dévolu, et si tout juge de toutes à avenir, par exemple, que de conduite que nous donnons en ce moment, il n'y a pas grand chose à attendre de nous. Je ne cherche pas, dit M. Regan en terminant, je ne cherche pas à exciter les passions politiques. Je n'appartiens exclusivement à aucun des deux partis, je suis indépendant, et c'est comme tel que j'ai été élu.

La Chambre s'ajourne jusqu'à 5 1/2 heures de l'après-midi.

SÉANCE DU SOIR.—La Chambre s'est remise de nouveau à cinq heures et demie de l'après-midi. L'appel nominal a constaté la présence de 46 membres.—Ce n'est pas en nombre suffisant, la Chambre n'a encore à aujourd'hui, à 10 heures du matin.

SÉNAT.—A midi, le Sénat se rendit vingt-huit membres sont présents. M. Foix Garcia, Sénateur de St-Charles, propose de faire prêter le serment constitutionnel aux membres nouvellement élus. Cette proposition est adoptée.

Sur motion de M. Strickland, on procède à l'élection des officiers. M. Horatio Davis est désigné à l'unanimité comme Secrétaire, et M. St. Coombe Davis, comme Assistant-secrétaire. M. Charles Lemaire est nommé sergent d'armes, et M. A. Grasjortier. James Foulhouze et Théodule Moutrenu sont nommés traducteurs, et MM. Dupre, Fauvergue, Breaud et Richardson, commis à l'enregistrement.—Le Sénat s'ajourne.

MERCREDI.—L'arrivée de la poste d'*Ingr* nous apporte une triste nouvelle. L'arrière-garde du convoi, parti dernièrement de Vera-Cruz pour Mexico a été attaquée le 9 janvier auprès de Santa Fé par les guérillas. Cette arrière-garde se composait uniquement d'une compagnie du régiment de cavaliers-à-cheval, commandée par le lieutenant Walker, et elle avait à protéger un grand nombre de mules, fortement chargées. Le 9 vers une heure, elle fut attaquée presqu'à l'improviste par un corps de guerillas, que certains rapports évaluent à 2,0 hommes, tandis que d'autres le portent à 600. Le lieutenant Walker fit bonne contenance, il rangea en bataille sa petite troupe qui ne se composait guère que de trente hommes et chargea les assaillants avec beaucoup de courage. Ceux-ci résistèrent surtout aux chevaux, car bientôt la plupart des cavaliers se trouvèrent démontés, et la compagnie dut continuer le combat à pied. Toute la vaillance d'une poignée de braves ne pouvait pas suppléer à l'infériorité du nombre, les guerillas enlevèrent une partie considérable du convoi et se retirèrent en laissant vingt des leurs sur la place. On estime à dix le nombre de ceux que l'on a à regretter. Voici d'ailleurs sur ce sujet une lettre que nous trouvons dans l'*American Eagle* de Vera-Cruz.

SANTA-FÉ, 4 janvier, 9 h. P. M.

Nous sommes ici nous avons perdu 300 mules en charge et une valeur d'environ un million de piastres. Les guerillas nous ont attaqué vers une heure, nous avons perdu dix hommes sur les trente que commandait le lieutenant Walker. Il a été obligé de faire mettre pied à terre à ses hommes dans une prairie ouverte; car au premier feu 17 chevaux avaient été tués. Ce n'était pas assez de trente hommes pour protéger une valeur d'un million de piastres. G. N.

☞ Le charmant opéra de *Ne touchez pas à la Reine*, poursuit son beau succès; il sera représenté ce soir pour la quatrième fois. Nous engageons fortement les personnes qui n'ont pas encore vu ce délicieux ouvrage, de profiter de l'occasion pour se procurer ce plaisir, car demain la compagnie *Montplaisir* commencera ses représentations, et *Ne touchez pas à la Reine* ne reparaîtra plus après le départ des danseurs.

CONGRÈS.

Par une dépêche télégraphique.

SÉNAT.—LUNDI 10 JANVIER

SÉNAT.—M. Johnson de la Louisiane rapporte, au nom du comité des pensions, un bill qui accorde demi-paie aux veuves et aux orphelins des braves morts dans les campagnes du Mexique. Ce bill subit sa première lecture. Un bill relatif au service financier de l'armée est ensuite adopté.

M. Doug annonce qu'il présentera un bill pour l'organisation d'un gouvernement territorial dans l'Oregon.

M. Hannegan présente une série de résolutions qui déclarent, lo que nul traité de paix ne pourra être conclu avec le Mexique, à moins qu'il ne stipule bien nettement une frontière qui soit convenable pour former une ligne de défense, 2o que dans aucune circonstance les Etats-Unis ne pourront consentir à l'établissement d'un gouvernement monarchique au Mexique par l'intervention des puissances européennes. Si on juge devoir nécessaire et convenable, en tant que la chose sera dans les attributions constitutionnelles du gouvernement des Etats-Unis, de garder le Mexique à titre de dépendance territoriale. M. Hannegan a déclaré que dans quinze jours il appellerait la discussion de ces résolutions.

La discussion reprend ensuite sur le bill des dix régiments; la parole est à M. Reverdy Johnson; mais le résultat s'ajourne avant que l'orateur ait terminé.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.—La résolution de M. Goggin sur le rétablissement de l'ancienne route de la malle, est discutée de nouveau en comité général. Après un feu croisé d'amendements, elle finit par être rejetée. Toutefois il est probable que la Chambre n'a pas dit son dernier mot sur ce sujet.

Une discussion s'élève ensuite dans le comité général sur le renvoi aux comités spéciaux des divers passages du message annuel du Président. Cette discussion n'amène point de résultat.

Une question d'administration, sans le moindre intérêt, occupe la fin de la séance.

LE GÉN TAYLOR A PHILADELPHIE.

Les manifestations continuent en faveur de la candidature présidentielle du vieux " Rough and Ready." Philadelphie vient de se prononcer d'une façon tout à fait catégorique. Le 8 courant une immense assemblée s'est réunie dans le " Chinese Museum" dont les galeries étaient remplies de dames. La foule était telle que l'immense salle ne suffisait pas et que bien des citoyens ont été obligés de rester en dehors des portes et sur le trottoir. Jamais, de mémoire d'homme, on n'avait vu un empressement pareil et un enthousiasme aussi vif. On sentait bien que la libre population n'était émue en faveur du vainqueur de Palo Alto, de Resaca de la Palma de Monterey et de Buena Vista.

Vers sept heures, l'assemblée fut organisée par la nomination du docteur J. R. Mutchell comme Président; un bon nombre d'honorables citoyens l'assistaient comme Vice-Présidents. Des Résolutions qui traduisaient fort heureusement les dispositions de l'assemblée, furent adoptées par acclamation. Un orateur, inspiré par la circonstance, augmenta encore les transports de l'assemblée en retraçant avec de vives images les glorieux combats du général Taylor, et en déclarant que le peuple, pour récompenser le héros devait élever à la magistrature suprême. Des applaudissements spontanés interrompaient à chaque instant l'orateur ; et son discours fut couronné par neuf hurrahs poussés par l'assemblée et l'honneur du vieux Rough and Ready et des braves qui ont combattu au Mexique.

Cette démonstration si animée, si enthousiaste, prouve que le digne général Taylor n'est pas moins populaire à Philadelphie que dans le Sud. Quand donc la Nouvelle Orléans aussi se donnera-t-elle le plaisir de faire aussi connaître publiquement ses sympathies ! Il en est temps.

LE GÉNÉRAL TAYLOR DANS LE TENNESSEE.—Les deux Chambres de l'assemblée générale du Tennessee ont adopté la résolution suivante :

Résolu que le peuple du Tennessee, par l'organe de ses représentants, reconnaissant aux services de l'Union le général ZACHARY TAYLOR comme candidat à la présidence pour la prochaine élection présidentielle, prendra que le peuple peut avoir pleine et entière confiance dans son habileté, son impartialité, son patriotisme et son dévouement à la constitution.

SUITE ET SIX GÉNÉRAUX.—On lit dans le Sun de Baltimore reçoit de Washington :

" Voici une nouvelle que vous donnerez en avance de tout le monde ; elle est positive et vous pouvez compter sur son authenticité :

" Tous les différends qui existent entre les généraux Scott et Worth seront soumis à une Cour d'Enquête qui se tiendra au Mexique. Ces deux généraux seront à cet effet suspendus de leur commandement et remplacés par deux autres officiers. Le général Pillow et le colonel Duncan comparaîtront à leur tour devant une Cour Martiale. Ce sont les dits."

Il se peut en outre que le général Taylor soit chargé du commandement en chef de l'armée, et qu'il soit investi de pouvoirs civils dont il usera tant qu'il en aura les circonstances et d'après son propre jugement."

Si ces renseignements se confirment, ils sont graves. Le seul point sur lequel nous ayions des doutes fort grands, c'est ce qui concerne l'élévation du général Taylor au commandement en chef. L'administration pourrait-elle se décider à donner un pareil poste à l'homme qu'elle a traité si peu généreusement jusqu'aujourd'hui et auquel elle a si rarement rendu justice ? C'est le cas de dire comme l'*Union* : " Nous verrons."

ESPIONS.—Durant le mois de décembre 1847 il s'est exporté de New-York pour \$1,800,000 environ, et de Boston \$675,000, c'est à dire près de deux millions et demi pour deux ports seulement. C'est beaucoup.

M. V. ELLIS, ancien consul des Etats-Unis, qui a obtenu du gouvernement Venezuelien le monopole de la navigation à vapeur sur l'Orénoque, a réussi presque immédiatement à former le capital nécessaire, et l'on va mettre immédiatement en construction aux Etats-Unis, les trois bâtiments à vapeur qui seront employées dans cette entreprise.

LA CAROLINE DU NORD a dépensé durant l'année dernière une somme de \$100,976 31 pour les écoles publiques

Le TÉLÉGRAPHE magnétique et les exprès doivent, si on a continué, faire grand tort, financièrement parlant, au service des postes : il paraît qu'on s'en aperçoit déjà à New-York pour la ligne du Sud.

UNE BELLE AFFAIRE.—Il y a quelques années un individu acheta dans le New-Hampshire, aux environs de Jeffrey, aux pieds du mont Monadnock, une certaine quantité de terre qu'il paya \$50. Il ne tarda pas à y reconnaître la présence de minerai de plomb; il y fit faire des fouilles et bientôt il n'a eu la certitude qu'il était tombé sur un filon extrêmement riche : il se mit à l'exploiter; et dernièrement il expédiait six tonneaux de plomb par le chemin de fer de Cheterfield. Le tonneau de plomb vaut \$75.

Chronique Locale.

MORT SUBITE. — Le coroner Spedden a tenu hier une enquête sur le corps d'un nommé Dauphin, irlandais de naissance, que l'on a trouvé mort dans son lit. Le jury a déclaré que le défunt avait succombé au *delirium tremens*.

RECORDER HARROD.—Ce magistrat s'est occupé hier de l'accusation en détention illégale de Burn, portée par M. Lipman contre quelques officiers de police. Ceux-ci ont été honorablement renvoyés de la plainte.—Charles Sinnott a été arrêté sous prévention d'avoir maltraité un enfant de 14 ans. L'accusé sera examiné ce matin.

RECORDER BALDWIN.— Patrick O'Heath et George Philips ont été arrêtés hier pour avoir, avant-hier, commis un vol de \$50 à la maison de M. Henry Rappel. Les prévenus n'ont encore subi qu'un commencement d'interrogatoire.

—George Frank, accusé d'avoir enlevé une somme de \$122 a M. John F. Archer, a été envoyé paraître devant la Première Cour de District.

—Stone et Grace ont été renvoyés pardevant le même tribunal pour répondre à une accusation de vol sur le fait brûmeux contre eux par le second du brick Gen. Taylor.

RECORDER SEUTENEAU.—La femme Augusta Millencour, dite Josephine, accusée d'avoir, le 30 du mois dernier, exposé son enfant nouveau né, sur une tombe du cimetière protestant, a été traduite hier devant le recorder de la 3me municipalité. Après une minutieuse enquête, le recorder a ordonné que la prévenue fût écrouée à la prison de paroisse en attendant qu'elle subisse son jugement pardevant la Première Cour de District.

CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ NO IIe.—La séance d'hier soir a été fort animée; mais elle n'offre aucun intérêt pour le lecteur. Le journal de la dernière séance, rédigé par le sergent d'armes, a été référé à un comité spécial de trois membres, lequel comité sera chargé de faire les corrections nécessaires.

Le secrétaire donne ensuite lecture d'un message du Maire. Ce magistrat désapprouve la résolution qui fait un devoir aux contrecteurs des omnibus de passer par la rue de Chartres en montant, et par la rue Royale en descendant. Ce vœu est maintenu.

Le Maire renvoie également, avec ses objections, la résolution qui autorise la vente de garcons dans les marches de la Municipalité. Une longue discussion s'engage par ce vœu. Le président fait remarquer que, d'après les réglements de ce corps, le conseil doit statuer sur le veto du Maire sans aucune discussion. M. Bureau en appelle de cette décision. Elle est renversée par le Conseil par 8 voix contre 5.—Après une autre longue discussion, le vœu reste déposé sur le bureau sujet à l'appel par 7 voix contre 6.

LA GRIPPE.—On lit dans un journal de Paris du 15 décembre :

"La grippe, qui règne en ce moment à Londres, y paraît avoir de plus sérieux symptômes que n'en qu'à Paris. D'après le *Times*, la mortalité pendant les vingt dernières jours aurait été beaucoup excédé le chiffre habituel dans cette saison. La moyenne hebdomadaire des décès pendant l'automne pour les districts de la métropole, dont la population, d'après le dernier recensement, s'élève à 1 million, 948,911 âmes, est de 1,046. Dans la semaine finissant le 25 novembre, le chiffre des décès s'est élevé à 1,477, c'est à dire à 681, soit 90 par cent au-dessus de la moyenne. La semaine suivante, le nombre des décès a été de 1,584, c'est-à-dire de 1,468, soit 200 par jour au-dessus de la moyenne ordinaire. C'est donc pour les quatorze jours un excédant de 1,089 décès par la moyenne ordinaire, et, d'après le *Times*, le nombre des décès augmente encore cette semaine pendant la semaine qui vient de finir.

En 1833 pendant l'horrible épidémie de choléra, il mourut à Londres 1,200 personnes par semaine, 2,000 dans une semaine, et 2,500 dans une autre.

—Nous aime, répondit Balsamo, vous avez payé amplement le faible service que j'ai pu vous rendre ; mais avec moi rien n'est perdu : je sais être reconnaissant, vous vous en apercevrez. Ne croyez pas cependant que je sois un coupable, un conspirateur, ce nme dit M. de Sartines. Ce cher magistrat avait reçu des mains de quelqu'un qui me traînait, ce coffret plein de mes petites secrets chimiques et hermétiques, secrets, madame la comtesse, que je veux vous faire partager, pour que vous conserviez cette immortelle, cette splendide beauté, cette éblouissante jeunesse. Or, voyant les chiffres de mes formules, le chef M. de Sartines a appelé à son aide la chancellerie, laquelle, pour ne pas se laisser prendre en défaut, a interprété mes chiffres à sa manière. Je crois vous l'avoir dit une fois, madame, le métier n'est pas encore affranchi de tous les périls qu'l'entouraient au moyen-âge ; il n'y a que les esprits intelligents et jeunes comme le vôtre qui tu soient favorables. Bref, madame, vous m'avez sauvé d'un embarras ; je vous en témoigne et vous en prouverai ma reconnaissance.

—Mais que vous eût-il donc fait si je ne fusse pas venue à votre secours !

—Il m'eut, pour faire grâce au roi Frédéric, que Sa Majesté devînt, renfermé à Vincennes ou à la Bastille. J'en serais sorti, je le sais bien, grace à mon procédé pour fondre la pierre aussi le soufflé ; mais j'aurai perdu le cela mon coffret, qui renferme, j'ai eu l'honneur de vous le dire, beaucoup de curieuses et d'inapayables formules, arrachés par un heureux hasard de la science aux éternelles ténèbres.

—Ah ! comte, vous me ramenez et me charmez tout à la fois. Vous me promettez donc un plaisir pour rajeunir !

—Oui.

—Et quand une le donnerez-vous ?

—Oh ! nous ne sommes pas pressés. Vous me le demanderez dans vingt ans, belle comtesse. Maintenant, je pense que vous n'avez pas envie de rajeunir enfant.

—Vous avez un homme charmant, en vérité ; mais une dernière question encore, comte. Jamais, je vous en prie, ne me parlez de cet homme, de votre chemin, de votre rencontre.

—Ah ! ce merveilleux animal qui dépasse, dit-on, le vent à la course.

—Je vous qu'il vous plaît, madame !

—C'est un magnifique coureur, en effet.

—Permettez-moi de vous faire, à cette condition que vous le monterez seule.

—Oh ! non, merci, je ne monte pas à cheval, ou monte l'ayme fort tendrement. Votre intention a donc pour moi tout le mérite du présent. Adieu, chère comte, n'oubliez pas, dans dix ans, mon pluie regénérateur.

—Jan dix vingt ans.

—Comte, ne vous hâtez pas de prouver la proverbe j'aime mieux tenir.... Et même, si vous pouvez me le donner dans cinq ans.... On ne sait pas ce qui peut arriver.

—Quand il vous plaira, comtesse. Ne savez-vous point que je sois tout à vous ?

—Un dernier mot, comte.

—J'écoute, madame.

—Il faut que votre air en bien grande confiance pour vous l'adresser.

Balsamo, qui avait déjà mis pied à terre, surmonta son impatience et se rapprocha de la comtesse.

—On dit partout, continua Mme Dubarry, que le roi a du goût pour cette petite Taverney !

—Ah ! madame, dit Balsamo, est-ce possible.

—Un goût fort vif, à ce qu'on prétend. Il faut que vous me le disiez, si cela est vrai. Comte, ne me ménagez pas, comte, traitez moi en amie, je vous en conjure, comte, dites-moi la vérité.

—Madame, répliqua Balsamo, je ferai plus ; je vous garantis, moi, que jamais Mlle Andrée ne sera la maîtresse du roi.

—Et pourquoi cela, comte ! s'écria Mme Dubarry.

—Parce que je ne le veux pas, dit Balsamo.

—Oh ! le Mme Dubarry ne crédule.

—Non, comtesse.

—N'est-ce point jermes !

—Ne doutez jamais de la science, madame. Vous m'avez cru quand j'ai dit oui ; quand je dis non, croyez-moi.

—Mais enfin, vous avez donc des moyens !

Elle s'arrêta en souriant.

—Achevez.

—Des moyens capables d'anéantir la volonté du roi ou de contrarier sa caprices !

Balsamo sourit.

—Je crée des sympathies, dit-il.

—Oui, je sais cela.

—Vous croyez, même.

—J'y crois.

—Eh bien, je créerai de même des répugnances, et au besoin des impossibilités. Ainsi, madame la comtesse, soyez tranquille, parlez en toute tranquillité.

Balsamo répondait tout ces lambeaux de phrase avec un egrement que Mme Dubarry n'eut pas pu comme elle le prit, pour de la distraction ; elle eut comme toute la soffisance qu'avait Balsamo de retrouver Lorenza au plus vite.

—Alors, dit-elle, décidément, comte, vous êtes bien positivement mon prophète de bonheur, mais encore moins que gracieux. Comte, jamais tailleur de cet incendie, Coletti lui-même a pas lieu et c'est mêlé d'être sublime comme les autres ! On a entendu de la sorte une Semiramis de toute nouvelle, qu'on ne connaissait pas ou qu'on avait oubliée !

"Quelle précieuse acquisition pour M. Vatel que l'Adoni, puisqu'après toute l'admirable talent et la superbe voix qu'elle lui apporte, elle lui rend Grimm a vingt-quatre ans, donne du talent de la beauté, dans toute la fougue de la jeunesse, dans tout l'étourdissance de l'art, et qu'elle fait fondre les glaces de Gnetti, qui se contente tabellement d'être un peu froid en drawback. Il n'a cette pas le diable au corps. M. Vatel va dire tout bonnement millionnaire au bout de la saison, on peut le lui prédire sans crainte d'être un faux prophète.

FEUILLETON.

Mémoires d'un Médecin.

PAR ALEXANDRE DUMAS.

TROISIEME PARTIE.

JOSEPH BALSAMO.

LVIII.

Où M. de Sartines commence à croire que Balsamo est sorcier.

Au moment précipité de la sonnette de M. de Sartines, un huissier accourut.

—Eh bien ! demanda le magistrat, cette femme !

—Quelle femme, monseigneur ?

—Cette femme qui s'est évanouie ici, et que je vous ai confiée !

—Monseigneur, elle se porte à merveille, répliqua l'huissier.

—Très bien ; amenez-la-moi.

—Où faut-il aller chercher, monseigneur ?

—Comment ! Mais dans votre chambre.

—Mais elle n'y est plus, monseigneur.

—Elle n'y est plus ! Où est-elle donc, alors ?

—Je n'en sais rien.

—Elle est partie !

—Oui.

—Toute seule ?

—Oui.

—Mais elle ne pouvait se soutenir.

—Monseigneur, c'est vrai, elle demeura quelques instans évanouie ; mais cinq minutes après que M. de Forsac eût été introduit dans le cabinet de monseigneur, elle se réveilla de cet étrange évanouissement auquel tu encenses, ni sele, n'avaient apporté de remède. Alors elle ouvrit les yeux, se leva au milieu de nous tous, et respira un air de satisfaction.

—Après ?

—Après, elle se dirigea vers la porte ; et comme monseigneur n'avait en rien ordonné qu'on la retînt, elle est partie.

—Partie ! s'écria M. de Sartines, ah ! malheureux que vous êtes ! je vous ferai tous pourrir à Bicêtre ! Vite, vite, qu'on m'envoie mon premier agent.

L'huissier sortit vivement pour obéir à l'ordre qu'il venait de recevoir.

—Le misérable en sorcier, murmura l'infortuné lieutenant de police. Je sais bien que ce n'est qu'après qu'on a chanté son premier mot ceux que les bravos ont éclaté.

Il est impossible de dire d'une façon plus décidée : Vous êtes notre rattaire favorite ; depuis plusieurs années, vous avez fait éprouver les plus nobles sensations de l'art et de la beauté ; n'ayez aucune crainte, nous ne serons pas ingrats, nous ne nous accrîterons pas votre jeune rivale. Nous vous applaudissons d'avance, car nous sommes sûrs que vous justifierez notre admiration devant l'étrangère."

—Et à la nouvelle tenue : " Nous n'avons aucune prévention ; nous nommes des juges impartiaux. Si vous nous cette dont on parle tant, montrez vos titres, et nous vous donnerons la main pour monter au trone d'or de prima-donna qui vous attend."

"Cette autre, qu'on redoutait pour la Grisi, a été un véritable triomphe pour elle. Jamais elle n'a produit tant d'effet qu'en face de sa redoutable rivale ; elle avait convoqué le ban et l'arrière ban de ses beaux et de ses cris ; elle rugissait, elle hurlait, elle vibrait, elle vous avait des gestes et des notes comme elle n'en a jamais eus ! elle était splendide et sonore, une flamme et un torrent ; et la salle tout entière applaudissait avec frénésie, et criait : Vive Gabrielle ! Vive la grande Semiramide, et c'est peut-être la plus grande victoire qu'ait obtenue l'Alboni de n'être pas battue ce soir-là. Et ne croyez pas que les huées de cet incendie, Coletti lui-même a pas lieu et c'est mêlé d'être sublime comme les autres ! On a entendu de la sorte une Semiramis de toute nouvelle, qu'on ne connaissait pas ou qu'on avait oubliée !

"Quelle précieuse acquisition pour M. Vatel que l'Adoni, puisqu'après toute l'admirable talent et la superbe voix qu'elle lui apporte, elle lui rend Grimm a vingt-quatre ans, donne du talent de la beauté, dans toute la fougue de la jeunesse, dans tout l'étourdissance de l'art, et qu'elle fait fondre les glaces de Gnetti, qui se contente tabellement d'être un peu froid en drawback. Il n'a cette pas le diable au corps. M. Vatel va dire tout bonnement millionnaire au bout de la saison, on peut le lui prédire sans crainte d'être un faux prophète.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPEDIES.

Navire Tiber, Brown, pr Trieste.
Damascus, Graham, pr Vera Cruz.
Barque Richmond, Elliott, pr Bordeaux.
Valiadis, Howes, pr Philadelphie.
Louisiana, Dewhurst, pr Rio Janeiro.
Lauro, Leach, pr Tampico.
Brick Delphine, Brian, pr Mahgo.
James Marshall, Cluney, pr Vera Cruz.
Goelette J H Pounce, Bentley, pr Savannah.
Lavinia, Ventress, pr Apalachicola.
Margaret Ohio, Burns, pr Brazos.

ARRIVES.

Navire St Charles, Avery, de New York.
Mississippi, Harvey, de Vera Cruz.
Tahmaroo, Sinclair, de Vera Cruz.
Memphis, Hatch, de New York.
Arkansas, Larrabee, de Rockland.
Suviah, Gardner, de Vera Cruz.
Roosevelt, Glover, Trieje, de Liverpool.
Kingara, Russell, de New York.
Georgo, Ingersoll, de New York.
Barque Alcee, Bowman, de Kingston, Ja.
Brick Milladon, , de la Havane.
Goelette Capt Page, Hooser, de Vera Cruz.
St-Paul, Percin, pr de Bruges.
H L Scranton, Taber, de Brazos.
Mexico, Pompere, de la côte.
Maria Thomas, Knox, de Brazos.
Canton, Williams, de Newport, R. I.
Sarah Elizabeth, Webb, de Pennacole.
Pascagoula, Burns, de Pennacole.
Steamers Creole, Griffin, de Mobile
Muscle No 6, Gwatney, de Lefforc.
Yazoo City, Shrader, de Baton Rouge.
Magnolia, Thomasson, de Vicksburg.
Ridgely, Rose, de Harrisonburg.
Princess, Lenhart, de Hard Times.
Elisha, Landry, de Bayou Bara.
Majestic, Ure, de Baton Rouge.
A W Yanius, McCall, de St Mantgaville.
Belle-Isle, Labarth, de St Martinville.
Hard Times, Wattis, de Tanon River.
Nina Wright, Sylvester, de Pittsburgh.
Viola, Turpeau, de Lafourche.
Chancellor, Bacon, de Louisville.
Mondamay, Wildenburg, de Waterloo.
Albatros, Irwin, de Cincinnati.
Harry Hill, Lee, de Louisville.
Durec, Jordan, de Mobile.
Music, Dalthros, de Donaldsonville.
Correo, Johnson, de Campeche.
Dime, Plummer, de Lafourche.

Chargement du navire Atchafalaya, de Bordeaux—
50 barriques de Médoc, 50 de Graves, 50 de Sauterne, 40 de fruits au jus et 10 tonnes champagne Perfect frères—98 barriques et 40 demi-do vin H Dudgeon—
34 barriques vin W P [illegible]—94 barriques et 70 demi-do vin O Bellamy—19 barriques vin B Talmon—3 barriques et 6 demi-do vin, Chenal pour compte de 7 négocians—Ordre—Consignataires divers, 48 demi-do vin, 20 do cognac, 8 barriques vin, 1 pipe do vin, 20 do cognac, 8 [illegible] pour compte de divers négocians.

MEMORANDA.

BALTIMORE, 10 janvier—Arrivés, barques Paoli, Wilson, Georgia, Otis, et brick Fabius, White, de la Nouvelle-Orléans.

BOSTON, 5 janvier—Expédiée, barque Kanawha, Higgins, pour la Nouvelle Orléans.

PHILADELPHIE, 7 janvier—Expédie, brick Wilmington, Griffin, pour la Nlle-Orléans.

CHARLESTON, 10 janvier—Partie, barque Convoy, Robertson, pour la Nlle Orléans.

NEW-YORK, 11 janvier—Expédiés navire Québec, Brewster, pour la Nouvelle-Orléans ; barque Maria, Baker, do ; partis, navire Creole, pour la Nouvelle-Orléans.

Vente sans réserve de Marchandises Françaises et Anglaises, ayant droit au drawback, et marchandises du pays.

☞ L'attention des acheteurs de la ville et pour l'exportation est particulièrement appelée à la grande vente de marchandises sèches en printemps qui aura lieu aujourd'hui à 10 heures, au magasin d'encan de F. B. Petitpain, No. 2, rue du Canal encoignure Bourbon.

L'assortiment comprend une grande variété d'articles de choix.

La vente sera positive et le crédit libéral.

☞ Nous appelons l'attention des négocians en marchandises sèches sur une vente de marchandises sèches qui aura lieu par J. B. Blache, encanteur, au magasin de Bellowell & Peck, la vente est positive et sans réserve, et les conditions, qui seront libérales, seront indiquées à la vente.

Les Catalogues sont prêts, et les marchandises peuvent être visitées. 18 jan—2

☞ Le consignataire des marchandises suivantes, venues par le navire Wabash, de New York, est prié de faire connaître au dessous au comptoir de Carstairs, sur la Levee, vis à vis le marché aux légumes, où elles seront envoyées aux entrepôts publics à ses frais : defense, savoir :

1 caisse marquée J. Cuvillier & Co. No 1 à 100.
1 do dem caisse idem idem marquées Burke, J. O. WOODRUFF & Co.
18 jan 93, Magasin.

CLÉOPATRE.

TRAGEDIE en 5 Actes, par Mme Emile de Girardin. En vente chez V. HERBERT.
18 jan 140, rue de Chartres.

EN VENTE chez Victor Hebert, libraire, 140 rue de Chartres, *Ne touchez pas à la Reine*, opéra comique en 3 Actes, paroles de Scribe, musique de Xavier Boisselot.

18 jan

Vendre, à bas prix, pour clore des consignations, les articles suivants, reçus directement par les derniers arrivages de Bordeaux, Havre et Marseille.

150 barriques de Bordeaux, différents crus.
60 demi-do quarts de pipes, cognac de Pinet, Castillon et Co, ayant droit au drawback.
30 demi pipes cognac de Bordeaux, de la marque de Dussek, jeune.
20 demi pipes cognac de Bordeaux, de la marque de J. L. Dupuy & Co.
1,200 caisses vin rouge, des marques St Estephe, Margaux, Lafitte et St Julien.
150 caisses vin rouge des marques Preptac, Pedesclaux, Barsac, Sauterne et Rasmes.
150 paniers Champagne, de la marque du marquis de Mausmar et de Lemont.
75 paniers bouteilles supérieur, de la marque de Champon.
100 caisses absinthe, kirsch, maraschin, curaçao, et liqueurs assorties.
2,000 demi boites sardines à l'huile, de la marque de Dorlet.
50 sacs long-boucholon de 500 chaque.
25 caisses fromage de gruyère.
10 do do de roquefort.
30 paniers gingembre et 3 barriques de 12 bouteilles chaque.
30 caisses cornets à l'eau de vie, article supérieur.
50 paniers de bouteilles vides (1/2 bouteilles) et demi que.
60 boites prunneaux en grande et petite grandeur.
50 paniers boite d'olives, des marques de Pagond, en grandes et petites boites.
30 boites olives fraiches, épices, etc. etc. etc.
30 barriques vinaigre de vin lotte, de la marque de S. JORDY.
1 pair—10 10, Conti.

A vendre à l'amiable pour cause de départ,

LES existences et la mise au bail d'un très bon hôtel garni et Restaurant, existant depuis plusieurs années, ayant une très considérable clientèle et jouissant d'une des positions les plus belles, au centre des affaires. On se rendra avec un sacrifice exigeante. Pour plus amples renseignements, s'adresser à S. SAUVAN
16 jan—20 Rue de Chartres, 95, entre Conti

A VENDRE en déchargement du navire Baugnet, de Bordeaux :
100 barriques bon vin ordinaire.
50 do Haut Sauterne.
30 barriques Médoc.
30 quarts pipes vieille eau de vie de Cognac.
30 demi-do do do
300 boîtes Huile d'amandes douce, à vendre par
D. LANATA, 9 de Conti.
18 jan

CLÉOPATRE.

TRAGEDIE en 5 Actes, par Mme Emile de Girardin. En vente chez
V. HERBERT.
18 jan 140, rue de Chartres.

EN VENTE chez Victor Hebert, libraire, 140 rue de Chartres, *Ne touchez pas à la Reine*, opéra comique en 3 Actes, paroles de Scribe, musique de Xavier Boisselot.

18 jan

Ce magasin, 1,000 barils pour mélasse, à vendre par
D. LANATA,
18 jan 9 rue Bienville.

SULFATE DE QUININE—1,000 onces sulfate de quinine de Mial, reçu par la voie de New York, et à vendre par
D. LANATA, 9 rue Bienville.
18 jan

KENTUCKY JEANS, qualité supérieure, à vendre par
DE FOREST & Co.
18 jan 20 rue de la Bourse

KERSEY DE LOWELL, à l'aune ferme, première qualité, à vendre par
DE FOREST & Co.
18 jan 23 rue de la Bourse

KERSEY uni et à fleurs—En magasin et à vendre par
DE FOREST & Co.
18 jan 20 rue de la Bourse

SACS en toile—Nouveaux sacs de 2 pi bonneaux, à vendre par
E. ROCHEREAU & Co.
17 jan 17 et 19, St-Louis.

CONSEIL GENERAL.

AVIS aux COLLECTEURS DE TAXES D'ETAT

LES Collecteurs de Taxes d'Etat sont priés dans les divers Districts Représentatifs de la paroisse Orléans, soit par le présent avis qui tiendra lieu d'avis spécial, soit par les avis particuliers qui leur seront donnés à domicile, de se rendre au bureau de l'Auditeur Public, pour y recevoir les rôles de leurs districts respectifs, et prendre les instructions nécessaires pour leur perception.

Les Collecteurs sont requis de faire rapport au bureau de l'Auditeur Public, le premier lundi de chaque mois, de tout ce qu'ils auront perçu pendant le mois précédent, et de verser entre les mains du Trésorier Public, le montant de leurs collections, sous peine de poursuites légales.

Par ordre du conseil,
P. CHS. CUVELLIER,
17 jan Secrétaire.

CONSEIL GENERAL.

AVIS.—Les personnes qui ont fait acquisition des lots des trois Municipalités sont par le présent avis notifiées de se présenter munis de 10 centimes, à 12 heures de midi, devant le comptoir du Secrétaire du conseil du Conseil général, tenant séance dans la salle du Conseil de la Municipalité No 1, afin de recevoir et voir rejeter leurs titres.

Par ordre du conseil,